

*ACTIVITÉS EXTÉRIEURES**Mai-juin 1988***Afrique****Ethiopie**

Contraint de cesser ses opérations de protection et d'assistance en faveur des victimes de la sécheresse et des conflits en Erythrée et au Tigré ainsi que dans le Gondar et le Wollo, le CICR, guidé par le seul intérêt des victimes, a, au début de juin, proposé aux gouvernements donateurs de transférer à d'autres organismes les stocks de nourriture et les moyens logistiques dont il disposait en Ethiopie. Les autorités éthiopiennes ont en effet confirmé leurs décisions, adressées au CICR en avril et mai, l'obligeant à rappeler tout son personnel expatrié engagé dans l'action d'assistance. Le CICR maintient néanmoins une représentation en Ethiopie dans le cadre de ses activités en faveur des prisonniers de guerre somaliens, cette tâche découlant des Conventions de Genève et n'ayant pas été remise en cause par le gouvernement éthiopien.

**Somalie**

A la suite de l'accord somalo-éthiopien du 3 avril, le CICR a offert ses services aux deux gouvernements pour participer, en tant qu'intermédiaire neutre, au rapatriement des prisonniers de guerre et autres personnes capturées. Le 24 mai, le gouvernement somalien a donné une réponse positive et des entretiens pour préciser les modalités pratiques des visites aux prisonniers, de leur enregistrement et de leur rapatriement ont eu lieu pendant le mois de juin. Une équipe de délégués chargée de réaliser les visites aux prisonniers de guerre somaliens et aux internés civils a quitté Genève le 28 juin pour commencer son travail en Somalie au tout début de juillet.

Par ailleurs, des combats ont eu lieu dans le nord du pays. Le CICR a dépêché à Mogadishu une équipe de délégués comprenant un médecin. Le 9 juin, ceux-ci ont visité deux localités situées au nord, Garoe et Las Anod. En outre, un médecin du CICR a visité les hôpitaux de la capitale et pris des mesures pour que du matériel médical soit donné et que le personnel local soit renforcé compte tenu de l'afflux de blessés.

## **Soudan**

Le directeur des Opérations du CICR a été reçu en audience par le premier ministre du Soudan, S. E. M. Sadek el Mahdi, le 7 mai. Le plan d'action du CICR au sud du pays a été discuté à cette occasion. Toutes les parties concernées ayant donné leur approbation à une action du CICR dans le sud du pays, une première équipe de délégués s'est rendue à Wau à la mi-juin.

## **Mozambique**

Après la reprise des activités du CICR en faveur de la population civile, le 23 avril, des vols à destination de huit localités de la province de Sofala se sont déroulés pendant les deux mois sous revue. Dans chaque lieu, des évaluations ont précédé des distributions de secours matériels, alimentaires et médicaux, selon les besoins constatés. Malgré tous leurs efforts auprès des parties concernées, les délégués du CICR n'ont pas encore pu se rendre dans d'autres provinces, les capitales provinciales exceptées.

En outre, les plus hautes autorités du Mozambique ont donné leur accord pour que le CICR visite les détenus de sécurité en attente de procès ou déjà condamnés et une équipe de délégués du CICR a pu commencer le 27 juin les visites aux prisonniers dépendant du ministère de la Sécurité.

## **Amérique latine**

### **Cuba**

Pour la première fois, une équipe de délégués du CICR a effectué une série de visites aux détenus de sécurité incarcérés dans les prisons cubaines. Ces visites ont pu se dérouler grâce à un accord intervenu entre le président cubain, Fidel Castro et le président du CICR, Cornelio Sommaruga, à l'occasion de la mission que ce dernier a effectuée à

La Havane en avril dernier. Les délégués du CICR ont ainsi visité 395 détenus de sécurité dans douze lieux de détention.

## **Pérou**

Après plus d'un an d'interruption, la délégation du CICR a enfin été en mesure de reprendre ses activités dans la zone d'urgence d'Ayacucho (visite de lieux de détention et opérations d'assistance ponctuelle). Mais fin juin, après trois mois de présence, les autorisations permettant au CICR de travailler dans cette zone ont été suspendues. Les activités du CICR à Lima et dans d'autres régions se sont poursuivies, (visites à des prisonniers détenus en vertu de la législation antiterroriste et dépendant du ministère de la Justice; assistance médicale et matérielle aux détenus et secours aux familles les plus démunies; programmes d'assistance à la population civile), avec un certain nombre de restrictions au niveau de l'accès aux détenus dépendant du ministère de l'Intérieur.

## **Autres activités**

Les détenus de sécurité ont également été visités au *Chili*, au *Nicaragua* et à *El Salvador*.

Les programmes d'assistance en faveur de la population civile du *Nicaragua* et d'*El Salvador* se sont poursuivis. Dans ce dernier pays, outre les programmes médicaux et sanitaires, le CICR a de nouveau procédé à quelques distributions ponctuelles de vivres, pour compenser le manque dû à la sécheresse de fin 1987, et organisé un nouveau programme agricole. Semences de maïs, engrais et insecticides ont ainsi été distribués à 1251 familles entre mi-avril et mi-mai. Au Guatemala, la délégation du CICR a poursuivi ses évaluations dans différentes provinces et a parfois remis des secours (couvertures, médicaments de base) à des civils déplacés.

Des missions ont été effectuées en *Bolivie*, en *Haïti*, où le CICR n'a plus de délégué présent en permanence depuis mai, au *Panama*, ainsi qu'au *Paraguay*, où un bureau du CICR géré par un employé local a été ouvert.

## **Asie**

### **Conflit afghan**

#### *Afghanistan*

Les délégués du CICR ont terminé la première partie de la visite à Pul-I-Charki au cours de laquelle ils ont eu accès, selon les modalités

du CICR, aux détenus relevant du ministère afghan de l'Intérieur. Certains d'entre eux ont rédigé des messages Croix-Rouge à l'intention de leur famille.

Les activités du centre orthopédique à Kaboul, ainsi que les programmes d'aide à sept dispensaires du Croissant-Rouge afghan et à quatre hôpitaux civils de la capitale se sont poursuivis. Le CICR a également continué l'aménagement de son futur hôpital chirurgical à Kaboul; un cours de formation en soins infirmiers pour une soixantaine d'employés afghans a été entrepris. Enfin une première mission d'évaluation médicale a été effectuée à Hérat à la fin mai.

### *Pakistan*

Durant les mois de mai et juin, les délégués ont visité à plusieurs reprises des prisonniers afghans aux mains de la résistance. Les discussions se sont poursuivies en vue de pouvoir visiter l'ensemble des personnes détenues par l'opposition afghane.

Les deux hôpitaux du CICR à Peshawar et à Quetta ont connu un taux d'occupation élevé en particulier celui de Quetta où 475 blessés ont été admis (275 à Peshawar), à la suite des combats qui se sont déroulés dans la province de Zabul et à Kardetz. Une troisième équipe chirurgicale ainsi qu'une infirmière ont été envoyés en renfort à la fin mai.

### **Conflit du Kampuchea**

Le CICR a continué ses activités et ses démarches en faveur de la protection de la population civile sur la frontière khméro-thaïlandaise et des personnes détenues par les parties en conflit.

La tendance amorcée ces derniers mois s'est confirmée en mai-juin: aucun des camps civils situés sur la frontière (300 000 personnes environ) n'a été directement affecté par les hostilités. A l'intérieur des camps, si les incidents impliquant des militaires thaïs ont été relativement peu fréquents, la violence entre résidents a atteint un paroxysme, en particulier à Site 2, exacerbée par la tension que créent l'insécurité latente et la surpopulation. Le CICR a continué de demander que cet immense camp soit partagé en unités plus petites. Conformément à un accord passé entre le HCR et la Thaïlande, un nouveau camp, Ban Tat, destiné à abriter tous les nouveaux arrivés vietnamiens par voies de terre (VNLR) ou de mer (VBP) a été préparé au sud de Site 2. Il a été ouvert au mois de mai et abritait 3200 «boat people» à la fin juin. Tous les réfugiés vietnamiens du Site 2 (environ 5400) qui n'auront pas été élus pour être accueillis dans un pays tiers y seront transférés ultérieu-

rement. Par ailleurs, relevons que les conditions de travail dans les quatre camps sous contrôle du Kampuchea démocratique accessibles au CICR sont restées insatisfaisantes.

Malgré des démarches régulières, le CICR n'a visité aucune personne internée dans le cadre du conflit du Kampuchea.

Dans le domaine médical, les trois équipes chirurgicales du CICR ont continué leur travail à Khao-I-Dang.

Enfin, l'équipe médicale de la Croix-Rouge polonaise travaillant sous la responsabilité du CICR à l'hôpital provincial de Kampot (République populaire du Kampuchea) a continué à soigner des soldats et des civils blessés et à former des médecins et des infirmières khmers.

## **Philippines**

En mai et en juin, le CICR a poursuivi ses programmes d'activités aux Philippines. Dans le domaine de la détention, les délégués ont visité des personnes détenues tant en relation avec les incidents liés à l'insurrection qu'à la suite de tentatives de coup d'Etat, en province et à Metro Manille (660 personnes visitées durant le premier semestre 1988, dans plus de 50 lieux). Le CICR a également continué son action d'assistance matérielle et médicale en faveur des personnes déplacées en raison des événements, principalement à Mindanao, mais aussi à Luzon et dans les Visayas. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 1988, 76 601 déplacés ont été assistés. Un premier séminaire de droit international humanitaire organisé par le CICR à l'intention d'une soixantaine d'officiers des forces armées philippines a eu lieu en mai, avec la participation de deux spécialistes venus de Genève.

## **Moyen-Orient**

### **Israël et territoires occupés**

En mai et juin, les délégués du CICR en Israël et dans les territoires occupés ont continué leurs activités liées aux événements qui affectent les territoires occupés depuis le mois de décembre : visite aux personnes arrêtées en raison des événements, contrôle des conditions d'internement et assistance matérielle aux détenus ; évaluation de l'infrastructure médicale, soutien aux sections locales du Croissant-Rouge et visite aux personnes blessées dans le contexte des événements ; évaluation de la situation générale dans les villages et camps des territoires occupés, assistance matérielle aux familles touchées par les destructions de

maisons. La délégation est également intervenue auprès des autorités en vue de résoudre certains problèmes de violation du droit international humanitaire, elle a notamment adressé le 19 mai un rapport de synthèse au ministre de la Défense, rapport dans lequel elle rappelle aux autorités israéliennes leurs obligations ainsi que leur responsabilité dans le comportement de leurs soldats lors de la répression des troubles.

Les délégués ont en outre procédé le 31 mai à un recensement général de la population des sept centres militaires de détention où sont maintenant incarcérées les personnes arrêtées dans le cadre des troubles; ils ont ainsi enregistré 5139 détenus, dont 1939 détenus administratifs. Dans le domaine de la détention, la délégation a par ailleurs poursuivi ses activités traditionnelles (visites de prisons et postes de police).

Afin de renforcer son dispositif opérationnel, la délégation a mis en place une «structure Agence» et elle a ouvert le 7 juin un nouveau bureau à Naplouse, chargé des activités dans la partie nord de la Cisjordanie.

## **Liban**

Les combats entre Amal et Hezbollah dans la banlieue sud de Beyrouth, les affrontements entre factions palestiniennes et les opérations israéliennes contre des bases de la résistance islamique au sud du Liban ont eu des conséquences importantes sur la vie de la population civile et ont entraîné une activité accrue pour les délégués du CICR, dans des conditions parfois difficiles: des dizaines de sorties sur le terrain, d'innombrables visites aux hôpitaux, des livraisons de matériel médical et des distributions de vivres aux habitants bloqués entre les lignes de front. Les délégués se sont également chargés d'apporter assistance aux nombreux habitants de la banlieue qui ont été obligés de s'enfuir en direction du sud du pays.

Ces actions de secours d'urgence viennent s'ajouter aux activités d'assistance traditionnelles du CICR dans les villages du sud du Liban victimes d'une situation conflictuelle durable. Les délégués du CICR ont également poursuivi leurs activités dans le domaine de la détention.

## **Conflit Iran/Irak**

La troisième série de visites en 1988 dans les camps de prisonniers de guerre iraniens détenus en Irak a commencé le 28 mai. Les visites en Iran n'ont pas repris et le CICR a adressé le 13 juin une note verbale au ministère iranien des Affaires étrangères dans laquelle il rappelait

les problèmes d'application de la III<sup>e</sup> Convention qui se sont posés au CICR lors de la série de visites à 15 camps et 6 hôpitaux, où sont internés des prisonniers de guerre irakiens en Iran, en 1986-1987.

Dans le domaine de l'assistance, relevons l'appel complémentaire lancé le 9 mai aux Sociétés nationales et gouvernements donateurs dans le cadre de l'assistance aux personnes déplacées, protégées par la IV<sup>e</sup> Convention.

Notons enfin qu'un séminaire de diffusion sur la III<sup>e</sup> Convention de Genève a eu lieu à Bagdad du 16 au 24 juin; y participaient des commandants de camps de prisonniers de guerre, des officiers supérieurs de la police militaire et des juges militaires. Ce séminaire, qui constituait une première, avait été organisé conjointement par la délégation du CICR, le Croissant-Rouge irakien et le «Permanent Committee for War Victims» du gouvernement irakien.

---